

<b>IDENTITÉ</b>				145393	
SUITE À UN AVIS DU		2009	07	31	NUMÉRO DE DOSSIER
		<small>ANNÉE</small>	<small>MOIS</small>	<small>JOUR</small>	<b>A - 173058</b>
Prénom à la naissance		Nom à la naissance		Date de naissance	
Louis		Lessard		1956 01 18	
				<small>ANNÉE</small>	<small>MOIS</small> <small>JOUR</small>
Sexe	Municipalité de résidence		Province	Pays	
Masculin	Lachine		Québec	Canada	
Prénom de la mère		Nom de la mère à la naissance		Prénom du père	
Claire		Tremblay		Léo	
				Nom du père	
				Lessard	

<b>DÉCÈS</b>					
Lieu du décès		Nom du lieu		Municipalité du décès	
Déterminé		Chemin Lévesque		Saint-David-de-Faladeau	
DATE DU DÉCÈS		Déterminée		HEURE DU DÉCÈS	
		2009 07 31		Déterminée	
		<small>ANNÉE</small>	<small>MOIS</small>	<small>JOUR</small>	17 : 55
				<small>HRS</small>	<small>MIN</small>

**CAUSE PROBABLE DE DÉCÈS :**

Polytraumatisme.

**EXPOSÉ DES CAUSES :**

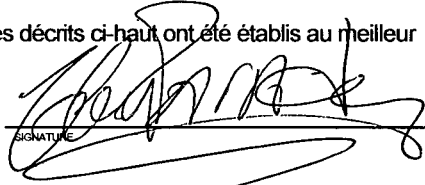
M. Lessard est identifié visuellement par un membre de sa famille. L'examen externe pratiqué par l'urgentologue du CSSS de Chicoutimi a révélé de multiples fractures costales droites et gauches formant un volet thoracique antérieur. Il avait une fracture du nez, de nombreuses fractures du massif facial dont certaines étaient ouvertes, des dents cassées et des hémotympan. Le tronc, l'abdomen et les membres inférieurs étaient couverts d'abrasions.

**CIRCONSTANCES DU DÉCÈS :**

L'accident de vélo de M. Lessard est survenu le 31 juillet 2009 à 17h26 au km 9 du Chemin Lévesque à Saint-David-de-Faladeau. Ce chemin est également connu sous l'appellation « route de la station de ski le Valinouet ». Sur le chemin du retour, en direction sud, il suivait son ami cycliste à environ 20 mètres de distance dans une ascension en légère courbe. Il était sur la chaussée à environ 30 centimètres de la ligne blanche. L'accotement, constitué d'une agglomération de gravier et d'asphalte recyclé, n'était pas carrossable pour un vélo comme celui de M. Lessard. Un véhicule utilitaire sport qui était à cheval sur la ligne blanche l'a percuté par derrière. Le conducteur du véhicule a estimé qu'il roulait à une vitesse entre 70 et 80 km/h. M. Lessard, qui était debout sur les pédales de son vélo, subi l'impact du capot au centre de son corps. Sa tête munie d'un casque protecteur a percuté le pare-brise à sa base et en plein centre. Il a été projeté dans le fossé 42.6 mètres plus loin. Son ami qui le précédait a entendu l'impact et l'a vu passer par-dessus son épaule. Il lui a porté secours. Rapidement, M. Lessard n'a montré aucun signe de vie. Des manœuvres de réanimation ont été pratiquées immédiatement, les ambulanciers les ont interrompues à 17h55, peu de temps après être arrivés sur les lieux, tout effort de réanimation étant voué à l'échec vu la gravité de l'état de M. Lessard.

La visibilité sur le tronçon de route semblait bonne mais des arbres et des buissons au sommet d'une falaise en bordure de la route projetaient de l'ombre sur la zone d'impact. M. Lessard avait un vélo bleu royal et portait un cuissard noir, un maillot bleu royal à épaules blanches et un casque noir. Il n'y a pas d'explication claire de la raison pour laquelle l'automobiliste chevauchait la ligne blanche.

L'enquête policière a été menée par la Sûreté du Québec.

<b>IDENTIFICATION DU CORONER</b>	
Prénom du coroner	Nom du coroner
Clément	Paradis
Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en foi de quoi	
J'AI SIGNÉ À : Saguenay	CE 22 mars 2010
 <small>SIGNATURE</small>	

**A - 173058**

Numéro de l'avis

COMMENTAIRES :

Un vêtement de couleur vive aurait peut-être permis à M. Lessard d'éviter cet accident. L'automobiliste a déclaré qu'il était déporté vers l'extérieur de la courbe. Je conclus qu'il n'aurait probablement pas pu l'éviter même en l'apercevant, étant donné qu'il chevauchait la ligne blanche.

Le trajet de la route de la station de ski le Valinouet est un endroit qui fait habituellement le plaisir des amateurs de vélo. Le paysage y est magnifique et la densité de circulation automobile est faible, la station étant peu fréquentée l'été. Les cyclistes empruntent cette route qui représente un défi en raison de son dénivelé. M. Lessard était un cycliste d'expérience et connaissait bien ce trajet.

L'ajout de sections d'accotement asphalté dans certaines montées pourrait contribuer à la sécurité des cyclistes. Mais dans le cas présent, l'automobiliste était sur l'accotement; cette mesure n'aurait donc probablement pas permis d'éviter l'accident.

Je conclus en citant le commentaire de son ami cycliste, témoin de l'événement : «Il vaut mieux chercher les moyens d'intégrer les cyclistes à la circulation plutôt que de chercher à les extraire de la voie publique[...] N'y aurait-il pas lieu, par des mesures de sensibilisation quelconques, de promouvoir auprès du public le principe de hauteur-largeur suivant lequel la distance sécuritaire minimum de croisement d'un cycliste devrait être égale à sa hauteur?[...]Par ailleurs, la municipalité pourrait participer à la promotion de cette route à vélo l'été par un événement grand public et/ou de performance sportive, histoire de sensibiliser les gens à la vocation particulière de cet accès magnifique à la montagne. »

CONCLUSION :

Je recommande au Ministère des transports de mettre en place une signalisation qui indique clairement la présence accrue de cyclistes sur la route de la station de ski du Valinouet (chemin Lévesque) et qui fait appel au partage obligatoire et sécuritaire de la chaussée de la part des automobilistes.

Je recommande que mon rapport soit acheminé à la municipalité de Saint-David-de-Falardeau dans l'espoir que soit organisée une activité de sensibilisation sur la vocation « cycliste » du Chemin Lévesque.

